



Où en sont les avancées juridiques sur les troubles du voisinage liés aux fumeurs en terrasse ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 décembre 2009

Bonjour,

Où en sont les avancées juridiques sur les troubles du voisinage liés aux fumeurs en terrasse ?

Habitant au-dessus d'un bar ayant une terrasse de 35m² avec potentiellement 50 à 75 fumeurs sous mes fenêtres, j'aimerais bientôt mettre en place une procédure. Nos avertissements verbaux ne découragent effectivement pas les gérants de ce bar à respecter un minimum leur voisinage en terme de tabagisme passif.

Sommes-nous réellement dans un écueil juridique sans solution ? Puis-je faire valoir que la santé de mes enfants et la mienne (asthme sévère) est mise en danger ?

Merci

Réponse :

Plusieurs Internauts qui avaient suivi nos conseils ont obtenu des jugements équilibrés lorsqu'il s'agissait de troubles de voisinage entre particuliers. Un bar de nuit a également été condamné à plusieurs reprises pour avoir occasionné des nuisances olfactives aux habitants de l'immeuble dont il occupait le rez-de-chaussée.

Vous pouvez faire valoir devant une [juridiction de proximité](#) vos problèmes de santé ainsi que ceux de vos enfants, mais il faudra pouvoir fournir à la fois des attestations médicales et des [témoignages](#) (voire un constat d'huissier) qui prouvent le caractère anormal de ces troubles de voisinage.